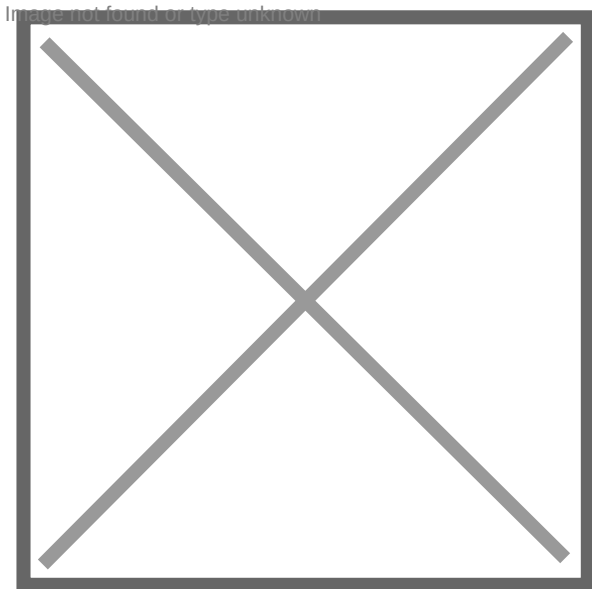




Résiliation d'un abonnement lors d'une cessation d'activité

Par **ALDESIGN**, le **22/03/2008** à **16:01**

bonjour,

Je suis infographiste, illustrateur et Peintre indépendant et j'ai souscrit un abonnement de pack informatique et internet avec une société avec lequel j'ai des petits soucis : Mon site ne m'a apporté qu'un seul client et trois courriers depuis juillet 2007. J'ai eu environ 3200 visites sur ce site mais les nombreuses personnes ne possédant pas la dernière version d'EXPLORER ne peuvent pas ouvrir toutes les pages. cela fait déjà de nombreuses fois que je le signale et je n'obtiens pas satisfaction. De plus, il est stipulé dans mon contrat que nous devons avoir un suivi trimestriel qui n'a eu lieu qu'une seule fois après un courrier de ma part le réclamant. lors de ces suivis nous devons analyser les statistiques pour améliorer le référencement etc... J'ai envoyé un courrier pour faire part de mon intention de cesser mon activité et ils m'ont répondu par une lettre recommandée que je leur devais la somme de environ 8209 € qui correspond aux mensualités restantes du contrat majorée de 10%. Pouvez vous me dire s'il existe une solution pour que je puisse ne pas payer cette somme. Lors de la signature du contrat, le commercial m'avait affirmé qu'ils avaient une assurance qui couvrirait les frais en cas de cessation d'activité de ma part. Malheureusement je n'ai aucunes traces écrites

Par **Thierry Nicolaidès**, le **12/04/2008** à **09:19**

Un conseil

prenez un avocat pour vous défendre Vous avez des griefs à faire valoir alors défendez vous .

Ou alors acceptez de payer les sommes demandées .

Si vous n'êtes pas en société , vous êtes redevable de toutes vos dettes sur vos biens propres , sauf à contester le bien fondé de ces dettes .

cordialement

Thierry Nicolaïdès